

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi sept avril, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°20-2023-04-13

Etaient présents:

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Philippe DELBARRE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Lucien LABASQUE, M. André LELEU, M. Bernard TASSART, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs:

Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS Mme Ludivine MOREAU à Mme Nicole DARQUES M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE Mme Maryse BEAUSSE à Mme Anita THOMAS

Etaient remplacés:

M. Jean-Claude RETAUX par M. Christian PRUVOST

M. Dominique PAQUES par M. Bruno DUMONT

M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etait absent:

M. André BAHEUX

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

| Nombre de membres en exercice | 52 |
|-------------------------------------|------------------------------|
| Nombre de membres présents | 44 |
| Excusés avec pouvoir à un titulaire | 4 |
| Remplacés par un suppléant | 3 |
| Excusé | 0 |
| Absent | 1 |
| Nombre de votes | Accusé de réc 06220001808 |

Accusé de réception en préfecture 062/200018083-20230413-D2020230413-DE Date de rélétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023

Délibération n°20-2023-04-13

Objet: Budget principal, affectation de résultats 2022

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 du budget de la CCDS,

Considérant que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif,

Considérant que, lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif,

Après avoir adopté, au cours de cette même séance, le compte administratif 2022, et constaté :

- un excédent de fonctionnement de 3 168 592.17€
- un excédent d'investissement de 495 772.90 €
- un solde de restes à réaliser de 989 320.43 €

Soit un besoin de financement de 493 547 .53 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 dans les conditions suivantes :

Affectation de l'excédent de fonctionnement pour :

- 493 547.53€ au compte 1068 (recettes d'investissement)
- 2 675 044.64€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte, à l'unanimité, les affectations de résultats, arrêtées ci-dessus, du budget principal de l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Desvres, le 13 avril 2023

Le Président

Le secrétaire de séance

Vincent LACHERE

Claude PRUDHOMME